



**HAL**  
open science

## Comment faire des typologies en politique comparée ?

Tom Chevalier

► **To cite this version:**

Tom Chevalier. Comment faire des typologies en politique comparée?. *Revue internationale de politique comparée*, 2022, 10.3917/ripc.294.0105 . hal-03927163

**HAL Id: hal-03927163**

**<https://hal.science/hal-03927163v1>**

Submitted on 6 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Comment faire des typologies en politique comparée ?

## Introduction

Durkheim écrivait que « la sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie ; c'est la sociologie même, en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits » (Durkheim, 1986, p.137). La comparaison se trouve en effet au cœur même des sciences sociales, qu'il s'agisse de comparaison microsociologique (comparaison des individus) ou de comparaison macrosociologique (comparaison d'entités agrégées, de pays notamment : ce à quoi renvoie aujourd'hui le plus souvent la comparaison dite « internationale », voir Hassenteufel, 2005). Plusieurs études ont déjà porté sur cette pratique (voir notamment Vigour, 2005), qui constitue le cœur d'un champ de la science politique, à savoir la politique comparée. Les possibilités de mise en forme des comparaisons internationales sont multiples, en fonction des objectifs des chercheur.es, partagé.es notamment entre montée en généralité et épaisseur des singularités (Béal, 2012). Cet article vise ici à se pencher sur une forme spécifique de la démarche méthodologique en politique comparée, à savoir l'élaboration de ce qu'on appelle le plus souvent « typologies », et que l'on peut définir de la façon suivante : *une typologie renvoie aux recherches comparatives mobilisant des types stylisés permettant d'ordonner et de donner du sens à la diversité empirique des cas singuliers.*

Il est assez commun que les comparaisons en politique comparée débouchent sur de telles constructions théoriques et empiriques. Mais leur statut et leurs différences restent sources de divisions et d'incompréhensions entre les chercheur.es. Par exemple, la différence entre la

prédominance de l'exercice typologique au niveau macro en politique comparée en langue anglaise et sa rareté relative en langue française a de quoi laisser perplexe. D'autant plus que les sciences sociales en langue française font un usage fréquent des typologies, taxinomies, classifications, ou autres idéaux-types, lorsque celles-ci se situent au niveau micro, pour distribuer des individus dans des catégories ou distinguer des pratiques. Nous allons montrer que l'on se trouve face à une confusion à propos de ce que cette pratique recouvre au niveau « macrologique » (Sawicki, 2000), que nous allons chercher à clarifier dans cet article en répondant à la question : comment faire des typologies en politique comparée ?

Il ne s'agit pas néanmoins de se pencher sur la fabrique concrète des typologies. Nous ne préjugeons pas de la façon dont le ou la chercheur.e a conduit son travail dans les faits. Nous nous focalisons ici sur le travail rendu, les résultats tels qu'ils sont publiés - la démonstration finale : nous analyserons les typologies telles qu'elles se donnent à voir dans la version finale publiée, et non dans la fabrique quotidienne de la recherche en train de se faire.

Nous allons présenter dans une première partie les différentes « typologies » présentes dans la littérature : après avoir remonté à la double filiation intellectuelle de la classification durkheimienne et de l'analyse idéale-typique wébérienne, nous présenterons une typologie de typologies en décrivant les quatre principales formes de typologie à disposition des chercheur.es aujourd'hui : la typologie « classificatrice », la typologie « taxinomique », la typologie « explicatrice », et la typologie « idéal-typique ». Dans un deuxième temps, nous répondrons à la question des modalités concrètes de présentations de ces typologies en insistant sur trois enjeux : l'importance de l'état de la connaissance, le statut heuristique des types élaborés, et les

aspects formels à respecter dans l'élaboration de ces types. Nous illustrerons systématiquement nos propos avec des exemples tirés de la littérature de politique comparée.

## **Typologies : de quoi parle-t-on ?**

Nous allons dans cette première section essayer de clarifier ce qui est compris sous le terme « typologie », en en soulignant la diversité après en avoir identifié les origines intellectuelles.

### ***Aux origines de la typologie : entre classification et idéaltype***

Dans la littérature de sciences sociales, la typologie oscille entre les deux grands pôles que sont la classification et l'analyse idéale-typique. La démarche scientifique est étroitement liée à l'enjeu de la classification : une classification sert en effet à organiser systématiquement les phénomènes observés selon des critères déterminés. Dès l'Antiquité, de nombreux auteurs ont cherché à classer les espèces animales notamment, au premier rang desquels Aristote dans son *Histoire des animaux*. Celui-ci a pu par exemple procéder de façon systématique à des classifications zoologiques en se fondant sur les principes de classement du « genre prochain » et de la « différence spécifique ». Mais ce n'est qu'à partir du 18<sup>e</sup> siècle que cet objectif de classification systématique devient un véritable « mode d'explication scientifique par réduction de la diversité » (Valade, 2003, p. 123-124). On retrouve l'importance de cette approche dans le développement des sciences naturelles tout au long du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, avec le

développement de la zoologie, de la botanique, de la paléoanthropologie, de la paléontologie, par exemple dans les œuvres de Buffon, Linné, ou Darwin.

Cette démarche scientifique de classification s'étend progressivement à l'analyse de l'homme et de la société. D'abord dans les romans réalistes puis naturalistes qui se développent au 19<sup>e</sup> siècle : Balzac avait pour objectif lors de l'écriture de son œuvre *La comédie humaine* de dresser une peinture réaliste de la société de son temps à travers notamment l'élaboration de « types sociaux », c'est-à-dire de personnages dont la fonction est de représenter une catégorie spécifique de la population – ambition prolongée par le naturalisme de Zola. Mais c'est Durkheim qui systématise scientifiquement cette approche pour l'étude de la société, participant à l'autonomisation et à l'institutionnalisation de la sociologie comme discipline scientifique à part entière. Celui-ci plaide ainsi pour la constitution de « types sociaux » dans le cadre de sa « méthode comparative ». Il parle alors de « classification » : une « [classification] doit, avant tout, avoir pour objet d'abrégé le travail scientifique en substituant à la multiplicité indéfinie des individus un nombre restreint de types » (Durkheim, 1988, p. 172). Faisant remonter à Aristote cette « fonction classificatrice », il affirme ainsi dans un article écrit avec Marcel Mauss que ce

*« procédé consiste à classer les êtres, les évènements, les faits du monde en genre et en espèces, à la subsumer les uns sous les autres, à déterminer leurs rapports d'inclusion ou d'exclusion. [...] Classer les choses, c'est les ranger en groupes distincts les uns des autres, séparés par des lignes de démarcation nettement déterminées »* (Durkheim et Mauss, 1903, p. 3-4).

Reflétant le développement des sciences naturelles de son siècle, ce mode de classification provient directement de la pratique scientifique qui consiste à déterminer les espèces animales ou végétales en rapprochant les cas similaires et distinguant les plus différents, et en subsumant chaque espèce dans des groupes plus généraux, de façon à produire des classifications en forme d'arborescences. Et c'est cette technique qui a été utilisée et appliquée à la société et aux groupes humains dans les sciences sociales de Durkheim et Mauss, d'où notamment l'importance de la comparaison chez Durkheim : afin de constituer les types sociaux, il est nécessaire de comparer au préalable les cas particuliers. Dans ce sillage, c'est davantage le terme « taxonomie », puis « taxinomie », qui a historiquement été préféré à celui de « typologie ». On voit bien la continuité qui existe ici entre sciences naturelles et sciences de l'homme dans cette perspective.

C'est à une toute autre démarche que s'apparente le terme spécifique de « typologie », à savoir l'analyse « idéale-typique » telle que la développe Max Weber. Celle-ci s'inscrit dans la tradition de la sociologie « compréhensive ». Comme l'écrit Dominique Schnapper, « la compréhension sociologique se donne pour objectif [...] de remplacer la diversité du réel par des relations intelligibles ou, selon la formule de Passeron, de proposer 'une reconstruction *interprétative* de la réalité', d'établir des 'îlots d'intelligibilité' » (Schnapper, 1999, p. 7). C'est cette « compréhension » qui constitue le cœur de la démarche typologique, en cherchant à mettre en évidence les logiques à l'œuvre dans le monde social. Pour Weber, la démarche typologique consiste en l'élaboration d'« idéaltype » (traduction de l'allemand *idealtypus*). Ces idéaux-types sont des abstractions, des « tableaux de pensée » (*Gedankenbild*) qui permettent de comprendre les logiques à l'œuvre dans le réel, et que par conséquent on ne retrouve pas à l'état pur dans le réel. Il ne faut donc surtout pas confondre l'idéaltype et le cas réel : le premier n'est qu'une stylisation du second. Il ne faut pas confondre non plus, selon Dominique

Schnapper, typologie et description : une typologie propose nécessairement une interprétation permettant d'apprécier et d'évaluer implicitement la réalité à l'aune de leurs idéaux-types<sup>1</sup>. Nous transcrivons la célèbre définition originale de Weber afin d'en apprécier toute la portée :

*« par son contenu, [l'idéaltype] a le caractère d'une utopie que l'on obtient en accentuant par la pensée des éléments déterminés de la réalité. Son rapport avec les faits donnés empiriquement consiste simplement en ceci : là où on constate ou soupçonne que des relations, du genre de celles qui sont présentées dans la construction précitée (...) ont eu à un degré quelconque une action dans la réalité, nous pouvons nous représenter pragmatiquement de façon intuitive et compréhensible, la nature particulière de ces relations d'après un idéaltype. (...) On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets (...), qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie. (...) Il n'a d'autre signification que d'un concept limite purement idéal, auquel on mesure la réalité pour clarifier le contenu empirique de certains éléments importants, avec lequel on la compare » (Weber, 1965, p. 190-191).*

Plusieurs caractéristiques sont à souligner dans cette citation : l'abstraction de l'idéaltype et sa différence fondamentale avec la réalité ; son caractère instrumental et heuristique puisqu'il n'est pas un but en soi pour le chercheur mais seulement un « concept limite » ; et son utilisation qui passe par une comparaison avec la réalité empirique permettant de mesurer la distance entre

---

<sup>1</sup> Cela reflète la distinction qu'opère Bailey entre une « classification », qui reste descriptive, et une « typologie », qui doit être une « classification conceptuelle » proposant un cadre théorique (Bailey, 1994, p. 4).

les deux. Mais si Weber parle d'idéaltype, il n'utilise que rarement le terme de « typologie », qui s'apparente dans sa théorie à l'articulation de plusieurs idéaux-types. En effet, pour Weber, toute formation d'un idéaltype n'aboutit pas nécessairement à une typologie : il propose ainsi par exemple un seul idéaltype de « capitalisme », quand il élabore une typologie de la domination légitime (domination « légale », domination « traditionnelle », et domination « charismatique »).

Quand bien même Durkheim et Weber argumentent tous deux en faveur de la constitution de types généraux distincts des cas particuliers, la logique des deux démarches est complètement différente : la « classification » durkheimienne part de la multiplicité des cas particuliers pour les classer dans des types, tandis que la « typologie » weberienne part des idéaux-types, à la lumière desquels il est possible d'analyser les cas particuliers. Coenen-Huther (2003) a souligné la différence fondamentale entre les deux approches, notamment en termes d'épistémologie, en insistant sur les dangers de leur confusion. En effet, dans la mesure où la classification s'inspire des sciences naturelles, cette approche ne pose pas fondamentalement de différence entre les sciences de la nature et les sciences humaines et sociales. Par conséquent, cette pratique de la typologie, que l'on peut retrouver chez Durkheim, tend vers une posture continuiste et positiviste (Coenen-Huther, 2006). A l'opposé, l'approche compréhensive de Weber adopte une épistémologie autre, plutôt constructiviste ou compréhensive, posant une différence fondamentale entre sciences naturelles et sciences sociales, sur laquelle insistent d'ailleurs Schnapper et Passeron. Pour ce dernier, il serait donc nécessaire de n'utiliser le terme même de « typologie » que pour les sciences historiques puisque la classification provient d'un « naturalisme inductiviste » propre aux sciences naturelles<sup>2</sup>, tandis que la pratique de la

---

<sup>2</sup> Pour Passeron, le représentant de cette pratique classificatoire serait Pareto.



typologie est liée à la « forme de *présentation* des phénomènes dans l'observation historique » (Passeron, 1994, p.7-8). On retrouve ainsi cette approche idéale-typique chez de nombreux sociologues comme MacIver, Parsons, Merton ou encore Becker (Coenen-Huther, 2003, p. 538-539), qui ont pu d'ailleurs la complexifier en distinguant notamment « type individualisant » (visant à rendre compte d'un enchaînement d'actions singulières) et « type généralisant » (visant au contraire à monter en généralité en identifiant une logique systémique, au-delà du cas analysé).

### ***Les variétés de typologie dans la littérature méthodologique***

A la suite de Durkheim et Weber, les typologies, qu'elles soient comprises comme analyse idéale-typique ou classification, se sont largement répandues dans les travaux des chercheurs en sciences sociales. Certains auteurs ont toutefois proposé de distinguer différentes démarches, au-delà de cette simple distinction entre classification et typologie, complexifiant et mettant par conséquent en cause les équivalences épistémologiques typologie/constructivisme vs classification/positivisme.

En ce qui concerne les procédés de classification, Hempel et Oppenheim (1936) ont décrit la technique de la « réduction de l'espace d'attributs » (*reduction of the property space*), où le chercheur part des dimensions (aussi appelées « *fundamentum divisionis* » en latin, « *classificatory principle* » par Lazarsfeld, ou « critère de classement » par Durkheim) à partir desquelles les cas vont être classés et analysés, pour construire de façon abstraite tous les types en croisant logiquement toutes les modalités de chaque dimension (voir aussi Marradi, 1990).

Il doit ensuite réduire ces types en fonction des cas réels et de leur sens sociologique. Paul Lazarsfeld a plus tard distingué cette méthode de celle qu'il appelle « substruction<sup>3</sup> de l'espace d'attributs » (« *substruction of the property space* »), et qui en est l'exact opposé puisqu'il s'agit de remonter à l'espace d'attributs et aux dimensions de la typologie de façon inductive, à partir des cas réels (Lazarsfeld, 1993; voir aussi Barton, 1967). Au sein de la tradition durkheimienne centrée sur la classification, s'opposent ainsi deux procédures, selon qu'elles sont plutôt déductives ou inductives.

Dans les années 1970, Jean-Paul Grémy et Marie-Joëlle Le Moan ont également proposé une classification des trois « démarches de construction des typologies dans les sciences sociales », à partir d'une enquête auprès des chercheurs. La première démarche est dite « systématique », et renvoie globalement à la pratique de Max Weber, consistant à comparer systématiquement un cas réel et un idéaltype. La deuxième démarche est dite « pragmatique » : de façon déductive, les chercheurs repèrent logiquement toutes les dimensions possibles pouvant décrire les cas, puis, via une « réduction de l'espace d'attributs », ne conservent que celles qui font sens. Il s'agit alors plutôt de la classification durkheimienne déductive. Enfin, la troisième démarche dite « empirique » désigne la pratique inductive « des tas » puisqu'il s'agit, par tâtonnements successifs, de regrouper progressivement les cas entre eux pour constituer les types (Grémy et Le Moan, 1977), s'apparentant davantage à la classification inductive.

Pour Schnapper, cette dernière démarche ne serait pas proprement typologique car il faudrait maintenir la distinction entre « pensée typologique » et « pensée classificatoire », dans la lignée

---

<sup>3</sup> Le terme de *substruction* est parfois remplacé par *expansion* dans la littérature en langue anglaise (voir Elman, 2009).

de la distinction opérée par Weber et Passeron. La classification n'est qu'une mise en ordre de la réalité sans qu'aucune théorisation ne permette de l'interpréter et la comprendre. La classification ne serait ainsi qu'une première étape qu'il faudrait dépasser grâce à la théorisation des idéaux-types dans un second temps, grâce par exemple à la méthode de « substruction » de Lazarsfeld. Entre Durkheim et Weber, Schnapper s'inscrit donc bien dans la tradition wébérienne en cherchant à restreindre la pratique de la typologie à la seule approche idéale-typique. Toutefois, cette opposition entre typologie théorisée et classification empirique ne permet pas de comprendre le troisième terme de Grémy et Le Moan, à savoir la classification déductive de la « réduction de l'espace d'attributs », qui peut s'accompagner d'une forte composante théorique.

D'autres chercheurs ont plus récemment tenté de classer ces différentes démarches typologiques en appréciant les différentes classifications que l'on trouve en général dans la littérature. Autrement dit, plutôt que de partir d'une réflexion épistémologique autour de la notion de typologie aboutissant à un discours normatif à son égard, il s'agit plutôt ici de partir de façon inductive de la pratique des chercheurs et de ce qu'ils nomment « typologie » pour en saisir les contours. Alain Degenne (2005) oppose ainsi les typologies « heuristiques », qui s'inscrivent dans une réflexion théorique (et qui renvoient donc aux typologies pour Schnapper), et les typologies « empiriques » qui ne consistent qu'à opérer des regroupements entre les cas en fonction de leur plus ou moins grande similarité, et qui renvoient donc davantage aux classifications. Ces dernières ne visent qu'à opérer une « réduction de la complexité » en repérant des « types », soit de façon qualitative (avec des « types ethnographiques ») soit de façon quantitative (avec des « types dérivés des classifications statistiques »). Ici encore, les typologies « empiriques », c'est-à-dire les classifications, ne sont

pas supposées apporter d'éléments théoriques décisifs contrairement aux typologies « heuristiques », alors même que ce type de typologie existe dans la littérature.

Colin Elman (2009) classe quant à lui les typologies en fonction de leur objectif. Les typologies « descriptives » (*descriptive typology*) fournissent une caractérisation des concepts et des types constituant la typologie, et répondent à la question « qu'est-ce qui constitue ce type ? ». Les typologies « classificatrices » (*classificatory typology*) assignent les cas aux types, en répondant à la question « de quel type est-ce le cas ? ». Enfin, les typologies « explicatives » (*explanatory typology*) permettent de formuler des hypothèses prédictives à propos d'une variable dépendante, répondant à la question « si ma théorie est correcte, que devrais-je m'attendre à voir ? ». Dans la typologie explicatrice, les dimensions représentent les variables indépendantes qui produisent les types représentés notamment dans les cellules d'un tableau, c'est-à-dire les différentes valeurs/modalités prédites de la variable dépendante.

### ***Une typologie des typologies***

Cette revue de littérature portant sur la façon dont sont pensées les typologies nous amène à distinguer deux enjeux, souvent confondus car considérés comme corrélés par les différents auteurs : la façon dont sont élaborés les types (compris ici comme des cadres théoriques, des « tableaux de pensée » pour reprendre l'expression de Weber), d'un côté, et leur usage, ou mise à l'épreuve, c'est-à-dire la confrontation des types aux cas empiriques, de l'autre (autrement dit l'enjeu de l'opérationnalisation du cadre théorique que constituent les types). Le premier enjeu a à voir avec l'origine des types en tant que cadre théorique : dans quelle mesure proviennent-

ils d'une théorisation préalable ? Sont-ils construits de façon déductive ou inductive<sup>4</sup> ? Dans la littérature présentée *supra*, et notamment dans le sillon de la distinction entre typologie et classification, il est souvent admis qu'une typologie est construite théoriquement quand une taxinomie ne l'est pas, en restant descriptive et inductive. Mais souvent, cette distinction recouvre également la différence entre le désir de classification et l'analyse idéale-typique wébérienne, c'est-à-dire l'usage des types : la taxinomie vise à classer des cas, tandis que la typologie, et son usage d'idéaux-types wébériens, vise davantage à analyser la distance entre un idéaltype et un cas réel. Autrement dit les deux enjeux de l'élaboration des types et de leur usage sont corrélés et ne représenteraient donc *in fine* qu'une seule et même dimension.

Or il est possible de trouver des typologies à visée classificatrice proposant une théorisation particulièrement poussée : il suffit de mentionner l'ouvrage fondateur d'Esping-Andersen dans lequel il identifie trois régimes d'État-providence (le régime « libéral », le régime « conservateur-corporatiste », et le régime « social-démocrate ») (1990). De même, on peut trouver des études se penchant sur des cas idéal-typiques sans qu'il n'y ait eu de théorisation préalable ou de logique déductive : on peut mentionner ici les tenants de l'approche sociétale, comme dans le travail de Maurice, Sellier et Silvestre (1982) dans lequel ceux-ci se penchent sur les différences du rapport salarial entre la France et l'Allemagne en soulignant les « cohérences sociétales » qui prennent place concernant le système de formation, les relations professionnelles et la structure organisationnelle des entreprises. Nous proposons donc de classer les typologies en distinguant les deux dimensions de mode de théorisation des types d'un côté et de leur usage et opérationnalisation de l'autre.

---

<sup>4</sup> Nous rappelons que nous ne considérons que la façon dont la typologie est construite *dans le texte publié*, et non en amont, dans la phase de construction de la recherche.

En ce qui concerne la première dimension, certaines typologies non seulement ne se situent pas, ou presque pas, par rapport à la littérature, mais elles ne proposent pas non plus de théorisation de la différence entre les types. Ceux-ci sont élaborées à partir de la connaissance empirique des cas, et de leur rapprochement par maximisation de la similarité, de façon principalement inductive (par la « méthode des cas » par exemple). A l’opposé, certaines typologies s’appuient en revanche sur une discussion théorique poussée, argumentant et justifiant théoriquement en amont de l’analyse des cas la constitution des types, de façon plus déductive<sup>5</sup>.

Cette théorisation signifie l’identification des principales tendances ou dimensions qui permettent de réduire la complexité du réel en réduisant ce dernier à un nombre réduit de catégories stylisées. Elle peut toutefois prendre deux formes différentes. D’un côté, cette théorisation peut prendre la forme d’une « modélisation », consistant à « représenter le phénomène par une équation [afin] d’ajuster une fonction à des données observées empiriquement, mais [sans] fournir d’explication du phénomène » (Vigour, 2005, p.97-98). Vigour souligne d’ailleurs au même endroit que la modélisation peut « également prendre la forme d’une typologie ». De l’autre côté, elle peut prendre la forme d’une « explication », dont la « théorisation mobilise [...] une réflexion sociologique d’un niveau plus élaboré que la modélisation, car elle porte souvent sur le sens de l’action » (Vigour, *Ibid*). Quel que soit la forme qu’elle prend, cette théorisation, en identifiant les dimensions les plus pertinentes pour

---

<sup>5</sup> Il ne s’agit pas de dire que certains travaux sont purement déductifs ou purement inductifs : la plupart des recherches avancent dans un aller-retour entre théorie et empirie dans la fabrique de la recherche, et les théories peuvent survenir de façon totalement anarchique de l’extérieur de la science elle-même (Feyerabend, 1988). En revanche, lors de la présentation finale dans une publication, la réflexion et la discussion théoriques sont plus ou moins poussées – d’où l’importance de la situation de la typologie par rapport à la littérature existante ou une certaine théorisation (voir *infra*). La distinction de Runciman (1983, cité dans Coenen-Huther, 2003, p.534) entre « type idéal descriptif » et « type idéal explicatif » reflète cette distinction entre induction et déduction.

analyser un phénomène, permet aux chercheurs d'élaborer des hypothèses prédictives<sup>6</sup> à l'égard du phénomène observé – ce qui n'est pas possible dans les typologies non théorisées.

En ce qui concerne la deuxième dimension, la question qui se pose est celle de l'usage empirique des types identifiés. Autrement dit, élaborer un type relève de la construction théorique à laquelle il faut apporter une opérationnalisation en la confrontant avec la réalité empirique. D'un côté, plusieurs travaux utilisent les typologies de façon wébérienne en analysant un ou plusieurs cas particulier(s), et en évaluant la distance entre ce cas et un idéaltype. Le projet de recherche se focalise alors sur des cas précis, s'apparentant à ce qui est appelé « *case-based research design* » dans la littérature méthodologique (voir par exemple Della Porta et Keating, 2008 ; Vigour, 2005), tout en adoptant des approches épistémologiques « compréhensives » ou « constructivistes ». Dans cette perspective, un cas réel n'est jamais l'équivalent d'un type idéal à l'état pur et, par conséquent, toujours un hybride de plusieurs idéaux-types.

De l'autre côté, d'autres travaux vont chercher à assigner chaque cas particulier à un type général afin de repérer les groupes et familles de cas (*clusters* en Anglais). Cela renvoie davantage à la classification durkheimienne, et à des projets de recherche centrés sur les dimensions de la typologie, qui ont souvent davantage à voir avec les « *variable-based research design* » lorsque ces regroupements se font statistiquement. Dans cette perspective, il s'agit davantage d'une approche positiviste, où les cas réels ne peuvent ici appartenir qu'à un type et un seul, dans la mesure où les types sont mutuellement exclusifs (un cas réel ne peut appartenir

---

<sup>6</sup> Il s'agit bien sûr de prédiction théorique ou logique et non temporelle puisque les chercheurs ne peuvent évidemment pas prédire l'avenir.

à deux types en même temps) et collectivement exhaustifs (tous les cas réels peuvent être assignés à un type). Nous résumons ces variétés de typologie dans le Tableau 1. Nous définissons le concept de « typologie » de la façon suivante : *une typologie renvoie aux recherches comparatives mobilisant des types<sup>7</sup> stylisés permettant d'ordonner et de donner du sens à la diversité empirique des cas singuliers.*

Tableau 1 : les variétés de typologie<sup>8</sup>

<b>Élaboration des types</b>	<b>Ancrage empirique (<i>data-driven</i>)</b>	<b>Ancrage théorique (<i>theory-driven</i>)</b>
	<b>Induction</b>	<b>Déduction</b>
<b>Usage des types</b>		
<b>Centrée sur les groupes</b> <i>(cluster-oriented)</i>	<b>Typologie classificatrice</b> Ex : West et Nikolai, 2013 ; Ferragina, Seeleib-Kaiser et Tomlinson, 2013	<b>Typologie explicatrice</b> Ex : Esping-Andersen, 1990 ; Lijphart, 1999
<b>Centrée sur les cas</b> <i>(case-oriented)</i>	<b>Typologie taxinomique</b> Ex : Maurice et al., 1982 ; Duverger, 1951, 1978	<b>Typologie idéal-typique</b> Ex : Thelen, 2014 ; Lipset et Rokkan, 1967

<sup>7</sup> Nous utilisons le terme « type » afin de ne pas préjuger de la pratique typologique en question en utilisant « idéaltype », qui renvoie davantage aux pratiques « idéales-typiques » spécifiquement.

<sup>8</sup> Puisqu'il s'agit ici d'une typologie de typologie, on pourrait considérer qu'il s'agit ici d'une « typologie idéale-typique » dans la mesure où, d'un côté elle a été construite de façon déductive dans un dialogue théorique avec la littérature existante, et de l'autre côté elle ne cherche pas à classer toutes les typologies existantes dans ses cases, mais à proposer des exemples « typiques », c'est-à-dire des cas réels proches de l'idéaltype élaboré.



Nous qualifions le premier type de typologie de « classificatrice ». Dans ce type de typologie, le cadrage théorique est limité et la classification provient surtout de la reconnaissance de la similarité des cas : cela renvoie à la démarche « empirique » (méthode des tas) de Grémy et Le Moan (1977) ou aux typologies classificatrices d'Elman (2009). Nous utilisons le qualificatif de « classificateur », dans la mesure où il ne s'agit pas de faire un usage « idéal-typique », au sens wébérien, de la typologie, puisqu'il n'y a pas d'évaluation de la distance entre un cas particulier et son idéaltype : il s'agit bien de classer pour identifier des groupes. L'intérêt de cette typologie est de permettre une caractérisation claire des différents cas (c'est-à-dire de pouvoir dire à quel type chaque cas appartient – et un seul type : les hybridations ne sont pas permises dans ces typologies), mais sans fournir de cadre théorique permettant d'expliquer les raisons pour lesquelles tel et tel cas appartient à tel ou tel groupe. L'inconvénient est donc qu'il n'est pas possible de procéder à des hypothèses prédictives sur l'assignation de tel ou tel cas dans tel ou tel type.

Plusieurs méthodes, souvent statistiques, peuvent être mobilisées dans cette optique : il est par exemple possible de procéder à des analyses ascendantes hiérarchiques (ou *cluster analyses*, dont l'objectif est d'identifier des groupes de cas par la création de dendrogramme maximisant la variance inter-groupe tout en minimisant la variance intra-groupe) ou des analyses factorielles (visant à identifier les principales dimensions structurant la variance entre les cas, permettant alors de les projeter sur un espace afin de repérer visuellement les groupes). Les *cluster analyses* fonctionnent avec des variables, mais leur objectif est bien d'identifier des groupes de cas : Bussemeyer et Nikolai (2010) tout comme West et Nikolai (2013) ont par exemple identifié les différents groupes de pays en termes de systèmes éducatifs, en intégrant notamment à l'analyse des variables concernant la sélectivité du système, sa différenciation (*tracking*), l'équilibre privé/public, les dépenses d'éducation, et les résultats en termes de

performances académiques. Ils aboutissent à une classification qui reflète la typologie d'Esping-Andersen distinguant pays Anglo-Saxons, Continentaux et Nordiques, et en y ajoutant le groupe des pays Méditerranéens. Si cette méthode statistique est efficace pour identifier les groupes de cas, elle ne peut pas en revanche identifier les dimensions structurantes de la diversité – ce que permettent en revanche les analyses factorielles (que ce soit des analyses de correspondance avec variables qualitatives, ou analyses en composantes principales avec variables quantitatives). La fonction des analyses factorielles peut être double : ou bien il s'agit de se focaliser sur ces dimensions dans l'analyse (voir par exemple Hicks et Kenworthy, 2003), ou bien il s'agit de repérer le positionnement des cas dans l'espace créé par ces dimensions (voir par exemple Ferragina, Seeleib-Kaiser et Tomlinson, 2013).

Il est également possible de faire une typologie « taxinomique » lorsqu'une analyse de quelques cas particuliers permet de monter en abstraction et ainsi de constituer les types. C'est la démarche que l'on retrouve par exemple chez les tenants de l'« analyse sociétale »<sup>9</sup> puisque le rejet de « l'hypothèse d'universalisme » conduit à ne pas adopter de cadre théorique comparatif en amont de la recherche, mais plutôt de saisir les spécificités nationales de façon inductive pour ensuite dégager les « configurations sociétales » en présence (Maurice, Sellier et Silvestre, 1982 ; voir aussi Vigour, 2005, p. 84 et suivantes). Nous utilisons le qualificatif « taxinomique » car il n'y a pas l'élaboration conceptuelle préalable renvoyant davantage aux typologies (Baily, 1994), sans que l'objectif soit *in fine* d'aboutir à une classification. Le principal mérite de cette typologie est de rentrer dans la complexité de cas réels mais pour finalement déboucher sur des faits stylisés permettant la compréhension des différences les plus

---

<sup>9</sup> Les auteurs n'utilisent pas nécessairement le terme de « typologie » pour décrire leur approche, mais dans la mesure où il y a la volonté *d'ordonner et de donner du sens à la diversité empirique des cas singuliers*, nous considérons que cela peut rentrer dans le cadre de ce que nous appelons typologies.

importantes entre les cas, et donc entre les types. La limite en revanche est de ne pas avoir un point de vue exhaustif sur tous les cas réels : non seulement on ne sait pas où se situent les cas non analysés dans la typologie, mais on ne peut exclure de surcroît qu'un de ces cas absents ne remettent en cause la typologie en ne rentrant dans aucune de ses cases.

Dans ce type d'analyse, les méthodes sont souvent qualitatives puisqu'il s'agit de se concentrer sur quelques cas, censés représenter un type. La sélection des cas peut donc être considérée comme relevant de la sélection de cas « idéal-typiques » (Seawright et Gerring, 2008), bien que la logique inductive qui prédomine dans ce type de travaux ne permet pas en réalité de procéder à une sélection de cas systématique comme l'appellent de leur vœux Seawright et Gerring. Un exemple de ce type d'approche peut être les célèbres ouvrages de Maurice, Sellier et Silvestre (1982) ou d'Albert (1991) comparant la France et l'Allemagne. Dans ces deux ouvrages, les auteurs analysent dans le détail l'organisation industrielle et son lien avec le système de formation dans le premier cas, et l'organisation de l'économie dans le deuxième, pour finalement conceptualiser deux types de capitalisme, résultat final de cet exercice comparatif. On peut également mentionner les fameuses typologies de Maurice Duverger (1951, 1978) : que ce soit à propos des régimes politiques (avec la conceptualisation du régime « semi-présidentiel »), ou des « types de régimes multipartistes », Duverger part toujours d'analyses de cas approfondies et d'exemples historiques pour élaborer ses types, et non pas de réflexion logique préalable.

Viennent ensuite les typologies qui proposent un ancrage théorique plus prononcé, provenant d'une discussion conceptuelle *ex ante* avec la littérature. Là encore, ils peuvent ou bien se concentrer sur les groupes de cas et leur assignation aux types (ce sont les typologies

« explicatrices »), ou bien se concentrer sur des cas particuliers pour évaluer leur distance à l'idéaltype (la typologie « idéal-typique »<sup>10</sup>).

La première sorte se retrouve dans l'ouvrage débouchant sur la typologie des régimes d'État-providence (« conservateurs-corporatiste », « libéral », et « social-démocrate ») d'Esping-Andersen (1990), ou encore dans le chapitre d'Estevez-Abe, Iversen et Soskice (2001) sur l'État-providence et la production des compétences dans le cadre de l'approche des « variétés de capitalisme » (Hall et Soskice, 2001). Dans ce travail, ceux-ci démontrent que l'État-providence doit être analysé en interaction avec le système de formation des compétences, et notamment la place de l'apprentissage, dans la mesure où plus le système de formation produit des compétences « spécifiques », peu transférables d'un emploi à l'autre, et plus il est nécessaire pour l'État d'« assurer » les individus en cas de chômage, ce qui se traduit ou bien par une forte régulation du marché du travail, ou bien par des prestations chômage généreuses. Ceci permet aux auteurs de distinguer ainsi quatre groupes de pays. Le travail de Lijphart (1999) sur les types de démocratie, distinguant démocratie « majoritaire de Westminster » (dont la logique est principalement de donner le pouvoir à une courte majorité) et démocratie « consensuelle » (dont la logique est plutôt de produire le consensus le plus important possible en incluant les groupes minoritaires à la prise de décision et en dispersant le pouvoir), est également un exemple de ce genre de typologie puisqu'une théorisation poussée des deux modèles est suivie du classement de trente-six pays. Dans ces travaux, la réflexion théorique est particulièrement développée dans un premier temps, avant de déboucher sur une

---

<sup>10</sup> Cela reflète la distinction déjà opérée par Rice (2013) quand elle distingue les « typologies empiriques » (*empirical typology*) des « idéaux-types conceptuels » (*conceptual ideal types*), de même que celle qu'opèrent Van Kersbergen et Vis (2015) entre une « typologie » et des « idéaux-types ». C'est aussi la distinction qu'opèrent Hay et Wincott (2012) lorsqu'ils parlent des aspects « empiriques » et des aspects « conceptuels » des typologies des États-providence.

opérationnalisation et des études empiriques dans un second temps. Elles sont « explicatrices » dans la mesure où la théorisation permet de procéder à des hypothèses prédictives sur l'assignation des cas aux types. Cette théorie permet donc d'expliquer la diversité des cas empiriques : ainsi, la typologie d'Esping-Andersen s'accompagne d'une théorie selon laquelle le régime d'État-providence est déterminé par la présence des différents partis politiques au pouvoir et leur éventuelle coalition. Le mérite de ces typologies est de pouvoir à la fois classer tous les cas mais aussi d'expliquer pourquoi chaque cas se retrouve dans tel ou tel type grâce à une théorisation qui permet des prédictions. En revanche, du fait de cette ambition classificatrice, elles simplifient la caractérisation des cas réels en ne pouvant appréhender leur complexité interne, leur évolution, et leur hybridation. Elles peuvent donc essuyer la critique d'une trop grande simplification de la réalité manquant de nuance.

La construction d'indices ou d'indicateurs (par exemple l'indice de « démarchandisation » d'Esping-Andersen) peut permettre de telles typologies, tout comme la technique de la *qualitative comparative analysis* (QCA) (Ragin, 1989), qui implique une théorisation poussée en amont : en effet dans ce type d'analyse, la QCA proprement dite doit être précédée d'une connaissance poussée des cas, et de choix théoriques structurant notamment lors de la phase de « calibration », consistant à attribuer un nombre (0 ou 1 dans la QCA de base, ou entre 0 et 1 dans sa variante dite « *fuzzy-set* ») à une caractéristique qualitative ou quantitative de chaque cas (Ciccio et Verloo, 2012 ; Hudson et Kühner, 2009 ; Kvist, 1999). A l'opposé, les *cluster analyses* et les analyses factorielles sont plutôt des méthodes inductives et/ou exploratoires, dans la mesure où la théorisation survient le plus souvent après la procédure statistique, lors de l'interprétation des résultats, c'est pourquoi nous les plaçons plutôt dans les comparaisons classificatrices.

La dernière comparaison « idéal-typique » peut se retrouver par exemple chez Jean-Claude Barbier (2002) dans son analyse des politiques d'activation de la protection sociale en Europe qu'il analyse à la lumière de deux idéaux-types (activation « libérale » vs activation « universelle ») : il s'agit bien de partir d'une conceptualisation des idéaux-types dans un premier temps pour ensuite, dans un deuxième temps, procéder à des études de cas évaluant leur distance à l'égard des idéaux-types. De même, c'est après avoir théorisé les trajectoires de libéralisation des économies que Thelen (2014) procède à des études de cas pour les illustrer, tout comme Busemeyer (2009) à propos des régimes de production des compétences<sup>11</sup>. Le travail fondateur de Lipset et Rokkan (1967) sur l'origine des systèmes partisans en Europe s'apparente à ce type d'approche. Dans un premier temps, la réflexion théorique est particulièrement développée dans leur introduction identifiant les révolutions industrielles et nationales du 19<sup>e</sup> siècle à l'origine de quatre clivages centraux débouchant sur des systèmes de partis distincts, avant de donner des exemples de cas précis pour illustrer leur propos, sans volonté classificatrice de constituer des groupes de pays. Le mérite de cette typologie est de pouvoir donner de la chair et de l'épaisseur empirique à une construction théorique développée grâce à la présentation de cas et d'exemples précis. Sa limite potentielle consiste à laisser en suspens, comme la typologie taxinomique, le désir de classer systématiquement les différents cas.

Toutefois, le nombre d'études de cas empiriques ne reflète pas nécessairement le nombre d'idéaux-types présents dans cette forme de typologie. Certaines analyses mobilisant la même

---

<sup>11</sup> Quelle différence entre l'assignation d'un cas à un type dans les classifications et l'assignation qu'une analyse idéale-typique peut produire ? Dans le premier cas, l'assignation se fait *relativement aux autres cas* : il s'agit de minimiser la variance au sein d'un groupe et de la maximiser entre les groupes. Bref c'est la distance à l'égard des autres cas qui comptent. Dans le second cas en revanche, l'assignation se fait *relativement aux idéaux-types* uniquement. Ce n'est donc pas la distance à l'égard des autres cas qui comptent, mais à l'égard des idéaux-types uniquement.

approche peuvent ainsi se focaliser sur un seul cas en évaluant sa distance avec des idéaux-types, comme dans l'analyse des réformes de la protection sociale en France à l'aune de la typologie des trois « répertoires de protection sociale » à laquelle procède Palier (2005), en montrant l'adoption progressive de politiques sociales « libérales » dans un système de protection sociale largement « conservateur-corporatiste » originellement. Dans la mesure où ces analyses cherchent à évaluer la distance d'un cas à l'égard d'un idéaltype, il s'agit souvent d'analyses qualitatives. Alors que les types élaborés dans les typologies classificatrices et taxinomiques sont souvent présentés dans les conclusions (induction oblige), les types des typologies explicatrices et idéal-typiques sont plutôt élaborés en introduction, comme théorisation préalable à l'analyse empirique.

## **Les chercheur.es face aux différentes typologies**

Dans la littérature en sciences sociales, les auteurs parlent souvent de « typologie » dès qu'il y a présence d'une comparaison ordonnée de cas sur un objet spécifique. Parfois, ils ne précisent pas de façon explicite l'objectif et l'usage qu'ils font de leur typologie, alors que le détail de sa construction varie selon les études. Or, pour gagner en rigueur, il faut préciser les conditions d'utilisation d'une typologie. Tout d'abord, celle-ci doit être justifiée au regard de l'état de la littérature, déterminant la question de recherche et partant, l'objectif de la typologie. Ensuite, les différents « types » identifiés n'ont pas le même statut heuristique, ni les mêmes critères de validité en fonction de la pratique qui est adoptée. Enfin, l'élaboration de ces types doit respecter certaines caractéristiques formelles.

### ***Comment choisir sa typologie ?***

Nous avons présenté de façon statique et figée les différentes typologies. La question se pose alors de leur pertinence relative : y a-t-il une typologie supérieure aux autres ? Comment choisir telle ou telle approche ? Cela dépend en réalité de l'état de la littérature, c'est-à-dire de l'état de la connaissance sur un objet spécifique à un moment donné. Il est en effet plus pertinent de penser les relations entre ces approches de façon dynamique. Ainsi, tout comme les formes que peut prendre l'histoire comparative d'après Skocpol et Summers (1980)<sup>12</sup>, il faut penser les relations entre ces différentes formes typologiques en fonction de l'état du champ et des comparaisons déjà présentes dans la littérature : chaque typologie permet de répondre à une question de recherche spécifique s'inscrivant dans un champ de littérature, c'est-à-dire un état de la connaissance sur un objet, à un moment donné, du fait de ses mérites propres (présentés *supra*). En modifiant quelque peu la formule de Schnapper, on peut dire qu'une typologie : « permet de résumer les résultats d'un moment de la recherche » (Schnapper, 1999, p. 18). En effet, les différentes typologies n'offrent pas les mêmes mérites, en fonction non seulement de leurs objectifs (voir *supra*), mais aussi en fonction de l'état de la connaissance à un moment donné. Et le choix des chercheur.es dépend donc en partie de cet état de l'art.

Pour illustrer cet aspect, nous allons nous appuyer sur l'évolution de l'usage des typologies dans une littérature qui a fait un usage extensif de cette pratique, et même un « business » (Abrahamson, 1999), à savoir la littérature comparée sur les régimes d'État-providence. Il ne

---

<sup>12</sup> Pour ces auteures, l'histoire comparative parallèle (*parallel comparative history*), l'histoire comparée centrée sur les contrastes (*contrast-oriented comparative history*), et l'histoire comparative macro-analytique (*macro-analytic comparative history*), sont trois types d'histoire comparative qui s'engendrent les uns les autres, en fonction des travaux disponibles dans la littérature lorsqu'un.e chercheur.e commence sa recherche.



s'agit toutefois que d'un exemple, qui ne préjuge en rien de la façon dont ont pu évoluer l'usage de la pratique typologique dans d'autres littératures et sur d'autres objets.

Dans la littérature comparée sur les régimes d'État-providence, plusieurs travaux avaient déjà commencé à identifier la diversité des États-providence dès les années 1970 (voir Abrahamson, 1999), mais il s'agissait surtout de typologies « classificatrices », dans la mesure où le cadrage théorique demeurait assez limité. Titmuss (1976) a par exemple très tôt distingué les États-providence « résiduels », « industriels et liés à la performance ([*industrial achievement-performant*] », et « institutionnels redistributifs ». Il n'offrait toutefois pas de cadre théorique permettant d'expliquer les raisons pour lesquelles tel ou tel pays appartenait à l'un ou l'autre de ces différents types en raison d'une faible théorisation ne permettant pas la formulation d'hypothèse prédictive.

L'importance de l'ouvrage fondateur *The three worlds of welfare capitalism* (1990) d'Esping-Andersen dans cette littérature, au-delà de la classification en tant que telle qui reprend *grosso modo* les classifications antérieures, est à rechercher dans l'originalité de son cadre théorique qui permet de combler les lacunes des travaux antérieurs. En développant ses concepts et indices de « démarchandisation » et de « stratification sociale » pour classer les régimes d'État-providence, tout en développant une théorie expliquant leur diversité (liée aux coalitions politiques au pouvoir, d'où les appellations « conservateur-corporatiste », « libéral », et « social-démocrate »), il fait passer le champ de littérature de la typologie « classificatrices » à la typologie « explicatrice ». Autrement dit, il propose un cadre théorique qui permet, contrairement à Titmuss, d'expliquer pourquoi tel ou tel pays appartient plutôt à tel ou tel régime.

Néanmoins, ce passage se fait grâce au détour et l'approfondissement permis par une typologie « taxinomique » : l'ouvrage d'Esping-Andersen précédant les *Three worlds of welfare capitalism* (1990), à savoir *Politics against markets* (1985), est une comparaison de trois études de cas (Norvège, Suède, Danemark), renvoyant plutôt à la typologie « taxinomique », partant des cas pour ensuite théoriser des types. Ce sont ces études de cas approfondies des pays nordiques qui permettent dans un deuxième temps à Esping-Andersen de proposer sa fameuse typologie (explicatrice) des régimes d'État-providence dans la mesure où elles ont donné la possibilité d'analyser en profondeur pourquoi les États-providence nordiques étaient particulièrement développés et généreux, en soulignant l'importance des partis sociaux-démocrates et du mouvement ouvrier. Cette analyse centrée sur des cas donne la matière sur laquelle Esping-Andersen construit sa théorie des régimes d'État-providence de 1990.

Le débat se concentre ensuite sur des enjeux liés aux typologies « explicatrices », c'est-à-dire à propos des typologies des pays et la constitution des groupes, ou régimes, avec notamment le débat sur le nombre de régimes : 3, 4, 5, ou 6 (voir Arts et Gelissen, 2002) ? Autrement dit, une fois que les typologies explicatrices surviennent dans un champ de littérature, la controverse qui s'ensuit porte sur l'assignation de tel ou tel pays à tel ou tel régime. Le débat s'est notamment porté sur la place des pays du sud de l'Europe (régime méditerranéen à part entière pour Ferrera, 1996, ou composante du régime continental, pour Esping-Andersen, 1999) ; ou encore sur la place des pays « aux antipodes » comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Castles, 1998). Le débat s'est aussi poursuivi sur la classification de certains cas particuliers pouvant poser problème dans la typologie, comme les Pays-Bas ou la France (Ferragina et Seeleib-Kaiser, 2011).

Puis, un passage s'est progressivement fait vers les typologies idéal-typiques avec la multiplication d'études de cas : afin de gagner en complexité et de s'éloigner des débats sur le nombre de régimes, utiliser les régimes d'Esping-Andersen de façon idéale-typique, c'est-à-dire comme un cadre analytique et heuristique à partir duquel on peut analyser les politiques sociales de chaque pays, et notamment leurs évolutions, s'est avéré particulièrement pertinent (Ferragina et Seeleib-Kaiser, 2011 ; Rice, 2013). En effet, la focalisation sur la classification des pays avait débouché sur un certain oubli des réformes et des hybridation potentielles de la protection sociale au sein d'un même pays, appelant une autre forme de typologie.

Palier a notamment pu retracer la trajectoire idéale-typique des réformes de la protection sociale dans les États-providence Bismarckiens (2010) en prolongeant la typologie « explicatrice » d'Esping-Andersen (typologie des « régimes d'État-providence ») avec une typologie « idéale-typique » (idéaux-types des « répertoires de protection sociale »). Il a ainsi montré que la trajectoire des pays Continentaux a vu l'introduction et le développement progressif de politiques sociales provenant d'un autre monde de la protection sociale, à savoir le régime « libéral », conduisant à une « dualisation » de la protection sociale. Néanmoins, c'est à cause de la confusion entre ces typologies et leurs différentes fonctions et objectifs qui s'est ensuivie dans la littérature sur les États-providence que des résultats ont pu être considérés comme ambigus et la pratique typologique critiquée (Van Kersbergen et Vis, 2015 ; Rice, 2013).

### ***Quel statut heuristique des types ?***

Il est souvent affirmé qu'une typologie n'est qu'un « outil heuristique », un moyen en vue d'une fin, et cette fin serait le résultat de recherche empirique. Il faut en fait distinguer clairement ici encore les « types » proprement dits, dont le statut est purement théorique, et leur opérationnalisation, c'est-à-dire leur confrontation avec les faits. Se pose alors la question : le statut heuristique des types, c'est-à-dire leur place dans la démonstration, diffère-t-il selon les formes typologiques ?

En ce qui concerne les typologies « classificatrices » et « taxinomiques », il se trouve que les types ont un statut de résultat de recherche : ils ne sont pas des outils heuristiques puisqu'il s'agit d'induction : la théorisation que vient consacrer l'élaboration des types découle de l'analyse empirique. Toutefois, la logique est différente pour les typologies « explicatrice » et « idéal-typique ». Les types sont alors de l'ordre de la théorie, de l'hypothèse ou de l'« outil heuristique » : ce ne sont pas des résultats de recherche. Le résultat de recherche se trouve ou bien dans la pertinence de la classification (pour une typologie « explicative ») ou bien dans l'évaluation de la distance entre l'idéaltype et le cas réel (pour une typologie « idéale-typique »).

D'un côté, le type de la typologie « explicatrice » est en réalité une hypothèse qui peut être rejetée si la classification ne confirme pas les types élaborés en amont : la typologie des régimes d'État-providence a par exemple permis de développer des hypothèses sur les pays appartenant à tel ou tel régime – classement confirmé ou pas par la suite dans l'analyse empirique. De l'autre côté, le type de la typologie « idéale-typique » est pris pour donné et n'est pas soumis à évaluation. C'est au contraire lui qui permet d'évaluer la réalité : plus précisément c'est le ou la chercheur.e qui va évaluer la distance entre un ou plusieurs idéal(aux)-type(s) et un ou

plusieurs cas particulier(s). Dans le travail de Palier sur les réformes de la protection sociale en France par exemple (2005), la typologie des répertoires de protection sociale permet non pas de classer des cas, mais de déterminer la distance de la protection sociale française à l'égard de chacun des répertoires.

Pour cette typologie « idéale-typique », on voit que cela dépend en fin de compte de la sélection des cas qui est opérée dans le projet de recherche (Seawright et Gerring, 2008) : sélection de cas représentatifs (on pose la proximité très forte entre un idéaltype et un cas particulier) ou critiques (on pose une distance très forte entre les deux), similaires (comparaison de cas renvoyant à un même idéaltype pour apprécier leurs similitudes) ou différents (comparaison de cas renvoyant à des idéaux-types différents pour apprécier leurs différences). D'ailleurs, la distance entre un idéaltype et un cas particulier n'a de sens que relatif : une grande distance entre tel idéaltype et le cas X ne prend tout son sens que lorsque cet idéaltype se trouve en revanche proche du cas Y, ou bien lorsque la distance entre un autre idéaltype et le cas X s'avère petite. Si un idéaltype est en effet considéré comme éloigné de tous les cas particuliers, il perd toute pertinence heuristique : la théorisation n'est pas assez aboutie pour rendre compte de et analyser tel ou tel fait social.

Le statut du critère de validité d'un type (c'est-à-dire le critère qui permet de valider ou de confirmer la qualité scientifique d'un type) varie donc en fonction de ce statut heuristique : lorsqu'il s'agit d'un résultat empirique de recherche, le type peut être soumis à l'évaluation critique traditionnelle en sciences sociales sur les données, la méthode, la qualité de l'analyse etc, assimilant théorie et empirie (puisque la théorie vient en guise de conclusion permettant d'interpréter le résultat fini de l'analyse empirique), alors que lorsqu'il s'agit d'une hypothèse,

cette critique peut déboucher sur un découplage du type théorique et de l'analyse empirique. Autrement dit, lorsqu'il s'agit d'une déduction où le type précède l'analyse empirique, celui-ci peut, en qualité d'hypothèse (c'est-à-dire d'outil analytique), être finalement rejeté car étant invalidé par les données.

Si le statut heuristique des types a un effet sur le statut des critères de validité et diffère en fonction des typologies au regard de la dimension liée au mode d'élaboration des types (déduction/induction), les critères de validité proprement dit de la démonstration changent également en fonction de la seconde dimension liée à l'usage des types qui en est fait (groupes vs cas). En effet, lorsque l'objectif d'une typologie est d'identifier des groupes de cas et donc de classer ces cas, le critère de validité de l'analyse reflète les nécessités d'une classification, à savoir : minimiser les différences intra-groupes (entre les cas d'un même groupe) et maximiser les différences inter-groupes (entre les groupes de cas) d'un côté, et respecter les deux critères d'« exhaustivité » (tous les cas de l'échantillon doivent pouvoir être classés dans un type) et d'« exclusion mutuelle » (chaque cas ne peut renvoyer qu'à un type et un seul : les cas hybrides n'existent pas dans les classifications) (voir sur ce point Collier et al 2012).

A l'opposé, quand l'objectif est d'analyser des cas particuliers, que ce soit ou bien pour finalement déboucher sur des types (typologie taxinomique) ou bien pour évaluer leur distance à l'égard d'un type préexistant (typologie idéale-typique), alors le critère de validité de la typologie renvoie à sa capacité à rendre compte de la spécificité d'un cas particulier. Ainsi, contrairement à la classification qui voit les cas être comparés les uns aux autres pour constituer des groupes, quand l'analyse est tournée vers les cas et non les groupes, l'objectif est la comparaison systématique du cas en question, non pas avec d'autres cas nécessairement, mais

avec les différents types. Ici, les cas sont donc par définition hybrides, mais en se rapprochant *plus ou moins* de tel ou tel type. L'analyse n'a donc pas à respecter les critères mentionnés précédemment concernant la classification.

### ***Comment présenter une typologie ?***

Nous achevons cette partie en précisant comment présenter une typologie et ce que cela implique formellement, quel que soit le type de typologie considéré. Pour plus de détails, nous renvoyons le ou la lecteur.rice au travail de David Collier, Jody LaPorte et Jason Seawright (2012) qui ont systématisé la procédure à suivre pour élaborer une typologie de façon rigoureuse, ainsi que les critères que celle-ci doit respecter.

Tout d'abord, avant même d'élaborer les « types », il faut déterminer le « concept englobant » (*overarching concept*), c'est-à-dire l'objet que la typologie est censée décrire et analyser. Autrement dit, il faut pouvoir répondre à la question : types de *quoi* ? Cette étape est cruciale car c'est à ce moment qu'est définie l'objet de la recherche d'une façon telle qu'il sera possible de comparer des cas à l'aune de cette définition. Chez Esping-Andersen, il s'agit par exemple du concept de « régimes d'État-providence » qu'il construit à partir du « *welfare mix* » d'Evers (1990) et surtout du concept de « citoyenneté sociale » de Marshall (1950).

Il faut ensuite déterminer les « dimensions » (les variables à l'origine des lignes et colonnes dans un tableau) qui constituent l'objet, et permettent d'analyser ses variations, puisqu'une typologie a pour fonction de donner sens à la *diversité* empirique. Il est nécessaire que ces

dimensions soient cohérentes et justifiées au regard du concept englobant. Ces dimensions sont également centrales car ce sont elles qui vont permettre d'opérationnaliser les types et d'en analyser empiriquement les variations. Chez Esping-Andersen, il s'agit cette fois de la dimension de « démarchandisation », théoriquement déduite du concept englobant et empiriquement testée avec la construction d'un indice. En fonction du nombre de dimensions, et du nombre de modalités dans chaque dimension, une matrice est ensuite générée. Par exemple, une typologie bidimensionnelle où chaque dimension est constituée de deux modalités débouche sur une matrice de 2x2, c'est-à-dire quatre cases, ou cellules, comme dans le Tableau 1.

Enfin, il faut déterminer les « types » (*cell types*) théoriques auxquels renvoie chaque cellule : ces types doivent être des « espèces [ou types] de ... » (*kind of...*) en relation avec le concept englobant. Dans le travail d'Esping-Andersen, ces types renvoient aux trois régimes d'État-providence « conservateur-corporatiste », « libéral » et « social-démocrate ».

Par ailleurs, il faut distinguer la « dimensionnalité » d'une typologie de sa « directionnalité ». La dimensionnalité renvoie au nombre de dimensions qui constituent et structurent une typologie. Une typologie est dite bidimensionnelle lorsqu'elle est constituée de deux dimensions (par exemple les deux dimensions de démarchandisation et de stratification sociale d'Esping-Andersen), et multidimensionnelle lorsqu'il y en a plus de deux. Ces dimensions peuvent toutefois être corrélées entre elles, ou pas. Lorsqu'elles sont corrélées, autrement dit qu'elles évoluent dans la même direction, la typologie peut alors être dite « unidirectionnelle » : chaque modalité de la dimension renvoie nécessairement à une modalité équivalente d'une autre dimension. Autrement dit les dimensions sont corrélées. C'est le cas de la typologie



bidimensionnelle d'Esping-Andersen (1990). Les dimensions peuvent alors être mises dans les lignes d'un tableau, tandis que les colonnes représenteront les types.

En revanche, lorsque ces dimensions ne sont pas corrélées, qu'elles évoluent dans des directions distinctes, ce qui signifie que chaque modalité d'une dimension peut renvoyer à plusieurs modalités d'une autre dimension, alors la typologie est bi- ou « multidirectionnelle ». C'est le cas de la typologie des systèmes de formation développée par Busemeyer (2009) dans laquelle il distingue l'investissement de l'État de l'investissement des entreprises dans la production des compétences. Dans ce type de typologie, la première dimension est mise en ligne quand la seconde est mise en colonne. Les types sont identifiés dans les cellules à l'intersection des lignes et colonnes.

Enfin, il est nécessaire de garder à l'esprit la fonction d'une typologie, qui reste de donner du sens à la réalité empirique en en donnant une forme stylisée. Van Kersbergen et Vis (2015, p. 116) soulignent ainsi que les typologies doivent être *efficaces* (dans le sens de leur rapport à la théorie) : elles doivent par définition réduire la complexité de la réalité empirique. Autrement dit, elles doivent respecter un « principe de parcimonie » (Surel, 2015, p. 39), selon lequel il ne faut garder dans l'analyse que les éléments nécessaires à la compréhension, et enlever les éléments superflus n'apportant rien à l'analyse. On retrouve ce souci de parcimonie dans l'idée wébérienne de n'insister de façon unilatérale que sur certaines caractéristiques des cas particuliers (voir *supra*) et produire ainsi des « îlots d'intelligibilité » (Passeron, 1991). Par exemple, élaborer une typologie où les types sont précisément définis grâce à une description des dimensions constitutives des types permet de caractériser la réalité empirique, en déterminant si tel ou tel cas renvoie davantage à tel ou tel type. Sans cela, il reste possible de

comparer les cas, mais il est impossible de les *caractériser théoriquement* en affirmant par exemple que deux cas sont plutôt similaires (appartenant au même type car démontrant des logiques semblables) ou plutôt différents (appartenant à des types différents).

## Conclusion

Nous avons cherché dans cet article à clarifier ce que recouvre le terme de « typologie » en politique comparée. En l'occurrence, il n'existe pas *une* mais *quatre* formes potentielles de typologie, à distinguer selon le mode d'élaboration des types (induction vs déduction) et le mode d'opérationnalisation (centrée sur les groupes vs centrée sur les cas) : la typologie « classificatrice », la typologie « taxinomique », la typologie « explicatrice », et la typologie « idéale-typique ». Les types élaborés n'ont alors ni le même objectif, ni la même fonction au regard de la littérature, ni le même statut heuristique, ni les mêmes critères de validité. Il n'y a donc pas de hiérarchie à établir entre ces formes typologiques : leurs fonctions et leurs mérites sont simplement différents, en fonction de leurs objectifs, de leur épistémologie, et de l'état de l'art à un moment donné.

Il serait toutefois évidemment naïf de considérer que tous les travaux doivent procéder à des typologies, qui comportent également des limites (voir notamment Gally, 2012). D'une part, cet exercice reste une pratique par définition synchronique qui ne prend que difficilement en compte le changement et l'évolution dans le temps (bien que des typologies de « trajectoires » se développent, voir par exemple Hassel et Palier, 2021). D'autre part, la typologie en tant que telle demeure également une étape principalement descriptive qui vise d'abord à ordonner la diversité empirique d'un certain nombre de cas. Par conséquent, elle constitue une étape

analytiquement préalable à l'étape explicative, que ce soit pour chercher à expliquer cette diversité ou pour en montrer les effets différenciés (même si ces étapes peuvent être présentes dans un même travail, souvent publié sous forme d'ouvrage, comme le travail d'Esping-Andersen, 1990). Quoiqu'il en soit, nous espérons que ce travail permettra aux chercheur.es de mobiliser cette pratique de façon plus claire, plus systématique et plus à-propos grâce à cet essai de clarification.

**Références :**

ABRAHAMSON P., 1999, « The welfare modelling business », *Social Policy & Administration*, 33, 4, p. 394-415.

ALBERT M., 1991, *Capitalisme contre Capitalisme*, Paris, Seuil.

ARTS W., GELISSEN J., 2002, « Three worlds of welfare capitalism or more? A state-of-the-art report », *Journal of European Social Policy*, 12, 2, p. 137-158.

BAILEY K.D., 1994, *Typologies and taxonomies. An introduction to classification techniques*, Thousand Oaks, SAGE.

BARBIER J., 2002, « Peut-on parler d’ “activation” de la protection sociale en Europe? », *Revue française de sociologie*, XLIII, 2, p. 307-332.

BEAL V., 2012, « Résoudre les tensions entre généralisation et singularité par l’écriture comparative ? », *Revue internationale de politique comparée*, 19, 1, p. 39-59.

BUSEMEYER M.R., NIKOLAI R., 2010, « Education », dans *The Oxford Handbook of the Welfare State*, Oxford, Oxford University Press.

BUSEMEYER M.R., 2009, « Asset specificity, institutional complementarities and the variety of skill regimes in coordinated market economies », *Socio-Economic Review*, 7, 3, p. 375-406.

CASTLES F.G., 1998, *Comparative Public Policy: Patterns of Post-War Transformation*, Cheltenham, Edward Elgar Pub.

CICCIA R., VERLOO M., 2012, « Parental leave regulations and the persistence of the male breadwinner model: Using fuzzy-set ideal type analysis to assess gender equality in an enlarged Europe », *Journal of European Social Policy*, 22, 5, p. 507-528.

COENEN-HUTHER J., 2006, « Compréhension sociologique et démarches typologiques », *Revue européenne des sciences sociales*, 44, 135, p. 195-205.

COENEN-HUTHER J., 2003, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, 44, 3, p. 531-547.

COLLIER D., LAPORTE J., SEAWRIGHT J., 2012, « Putting Typologies to Work: Concept Formation, Measurement, and Analytic Rigor », *Political Research Quarterly*, 65, 1, p. 217-232.

DEGENNE A., 2005, « Typologie », dans BORLANDI M., BOUDON R., CHERKAOUI M.,

VALADE B. (dirs.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, p. 713-717.

DELLA PORTA D., KEATING M., 2008, *Approaches and Methodologies in the Social Sciences: A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.

DURKHEIM E., 1988, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.

DURKHEIM E., MAUSS M., 1903, « De quelques formes de classification- Contribution à l'étude des représentations collectives », *Année sociologique*, 6, p. 1-72.

DUVERGER M., 1951, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin.

DUVERGER M., 1978, *Échec au roi*, Paris, Albin Michel.

ELMAN C., 2009, « Explanatory typologies in qualitative analysis », dans *The SAGE handbook of case-based methods*, SAGE Publications Ltd.

ESPING-ANDERSEN G., 1985, *Politics Against Markets: The Social Democratic Road to Power*, Princeton, Princeton University Press.

ESPING-ANDERSEN G., 1990, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.

ESPING-ANDERSEN G., 1999, *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford Oxford University Press.

ESTEVEZ-ABE M., IVERSEN T., SOSKICE D., 2001, « Social protection and the formation of skills: A reinterpretation of the welfare state », dans HALL P.A., SOSKICE D. (dirs.), *Varieties of capitalism*, Oxford, Oxford University Press, p. 145-183.

EVERS A., 1990, « Shifts in the welfare mix. Introducing a new approach for the study of transformations in welfare and social policy », dans EVERS A., WINTERSBERGER H. (dirs.), *Shifts in welfare mix: their impact on work, social services, and welfare policies*, Campus, Westview.

FERRAGINA E., SEELEIB-KAISER M., 2011, « Welfare regime debate: past, present, futures? », *Policy & politics*, 39, 4, p. 583-611.

FERRAGINA E., SEELEIB-KAISER M., TOMLINSON M., 2013, « Unemployment Protection and Family Policy at the Turn of the 21st Century: A Dynamic Approach to Welfare Regime Theory », *Social Policy & Administration*, 47, 7, p. 783-805.

FERRERA M., 1996, « The "Southern Model" of Welfare in Social Europe », *Journal of European Social Policy*, 6, 1, p. 17-37.

FEYERABEND P., 1988, *Contre la méthode - Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris, Seuil.

GALLY N., 2012, « Écrire le contraste au-delà des typologies : l'apport de l'histoire croisée à la comparaison internationale », *Revue internationale de politique comparée*, 19, 1, p. 19-38.

GREMY J.-P., LE MOAN M.-J., 1977, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », *Informatique et sciences humaines*, 35.

HALL, P.A., SOSKICE, D. (dirs.), 2001, *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.

HASSEL, A., PALIER, B. (dirs.), 2021, *Growth and Welfare in Advanced Capitalist Economies: How Have Growth Regimes Evolved?*, New York, Oxford University Press.

HASSENTEUFEL P., 2005, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, 55, 1, p. 113-132.

HAY C., WINCOTT D., 2012, *The political economy of European welfare capitalism*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

HEMPEL C.G., OPPENHEIM P., 1936, *Der Typusbegriff im Lichte der neuen Logik*, Leyden.

HICKS A., KENWORTHY L., 2003, « Varieties of welfare capitalism », *Socio-Economic Review*, 1, p. 27-61.

HUDSON J., KÜHNER S., 2009, « Towards productive welfare? A comparative analysis of 23 OECD countries », *Journal of European Social Policy*, 19, 1, p. 34-46.

KVIST J., 1999, « Welfare Reform in the Nordic Countries in the 1990S: Using Fuzzy-Set Theory to Assess Conformity to Ideal Types », *Journal of European Social Policy*, 9, 3, p. 231-252.

LAZARSELD P., 1993, « Classifying and building typologies », dans *On social research and its language*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 158-171.

LIPHART A., 1999, *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries*, New Haven, Yale University Press.

LIPSET S.M., ROKKAN S., 1967, *Party systems and voter alignments: cross-national perspectives*, Free Press.

MARRADI A., 1990, « Classification, typology, taxonomy », *Quality & Quantity*, 24, 2, p. 129-157.

MARSHALL T.H., 1950, *Citizenship and social class and other essays*, Cambridge, Cambridge University Press.

MAURICE M., SELLIER F., SILVESTRE J.-J., 1982, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, PUF.

PALIER B., 2005, *Gouverner la sécurité sociale : Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF.

PALIER, B. (dir.), 2010, *A Long Goodbye to Bismarck?: The Politics of Welfare Reform in Continental Europe*, Amsterdam, Amsterdam University Press.

PASSERON J-C., 1991, *Le raisonnement sociologique : l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan.

PASSERON J-C., 1994, « La rationalité et les types de l'action sociale chez Max Weber », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, XXXII, 98, 1, p. 5-44.

RAGIN C.C., 1989, *The Comparative Method: Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Berkeley, University of California Press.

RICE D., 2013, « Beyond Welfare Regimes: From Empirical Typology to Conceptual Ideal types », *Social Policy & Administration*, 47, 1, p. 93-110.

SCHNAPPER D., 1999, *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF.

SEAWRIGHT J., GERRING J., 2008, « Case Selection Techniques in Case Study Research: A Menu of Qualitative and Quantitative Options », *Political Research Quarterly*, 61, 2, p. 294-308.

SKOCPOL T., SOMERS M., 1980, « The uses of comparative history in macrosocial inquiry », *Comparative studies in society and history*, 22, 02, p. 174-197.

SUREL Y., 2015, *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin.

THELEN K., 2014, *Varieties of Liberalization and the New Politics of Social Solidarity*, Cambridge, Cambridge University Press.

TITMUSS R.M., 1976, *Essays on the Welfare State*, 3rd Revised edition, Routledge, 262 p.

VALADE B., 2003, « De la classification et des classificateurs », dans CHERKAOUI M. (dir.), *Histoire et théorie des sciences sociales. Mélanges en l'honneur de Giovanni Busino*, Genève, Droz, p. 123-135.

VAN KERSBERGEN K., VIS B., 2015, « Three worlds' typology: Moving beyond normal science? », *Journal of European Social Policy*, 25, 1, p. 111-123.

VIGOUR C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes*, Paris, Editions La Découverte.

WEBER M., 1965, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon.

WEST A., NIKOLAI R., 2013, « Welfare Regimes and Education Regimes: Equality of Opportunity and Expenditure in the EU (and US) », *Journal of Social Policy*, 42, 03, p. 469-493.